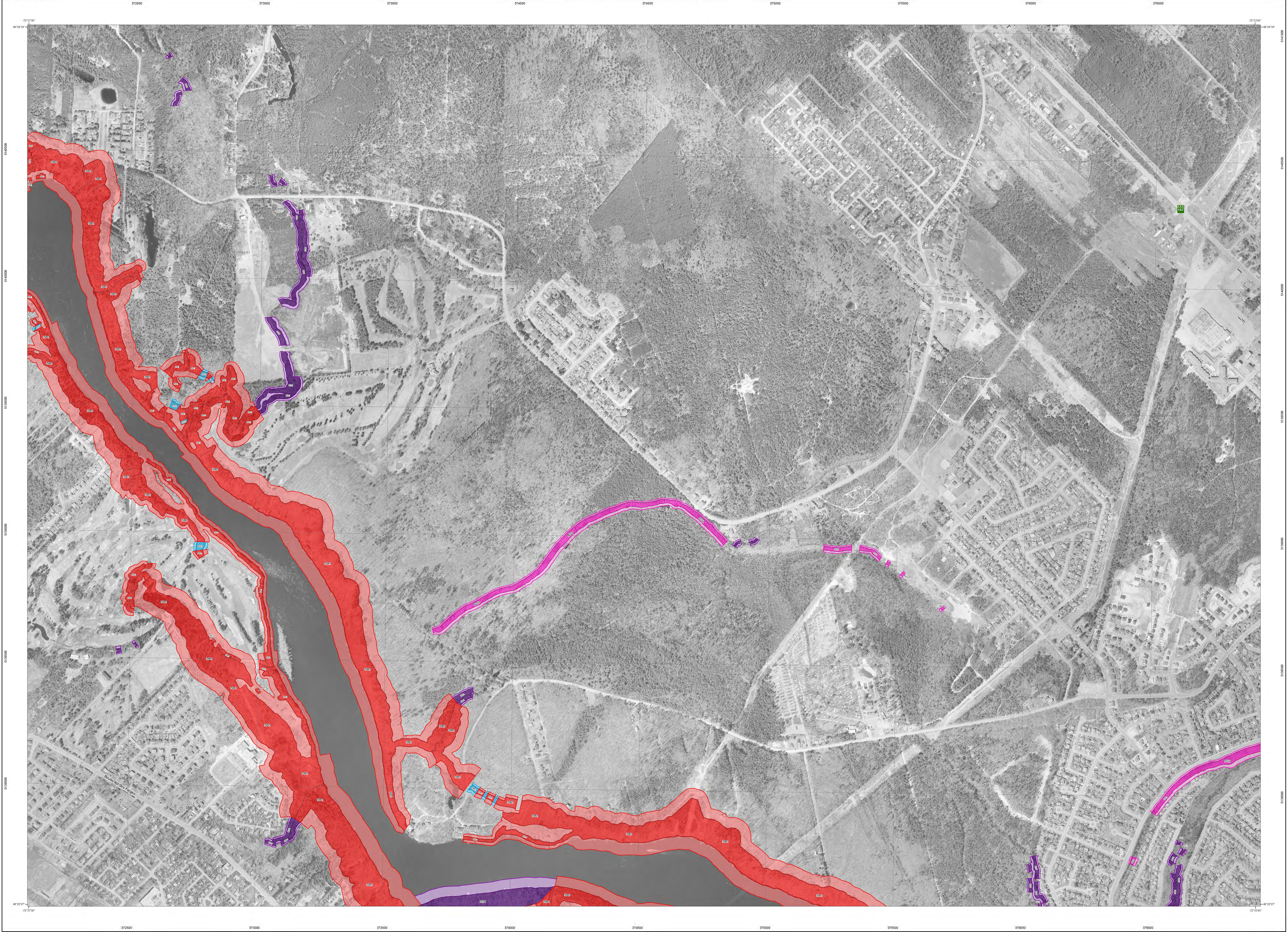
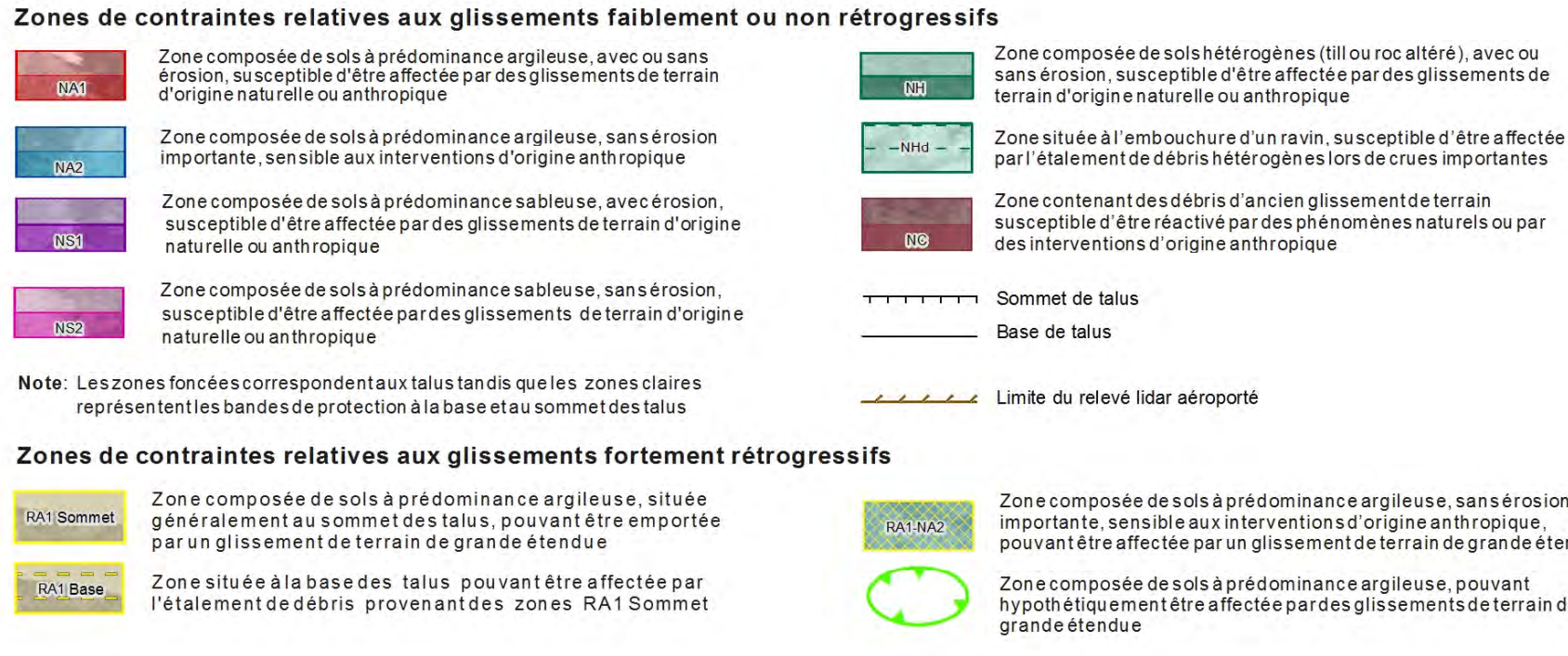
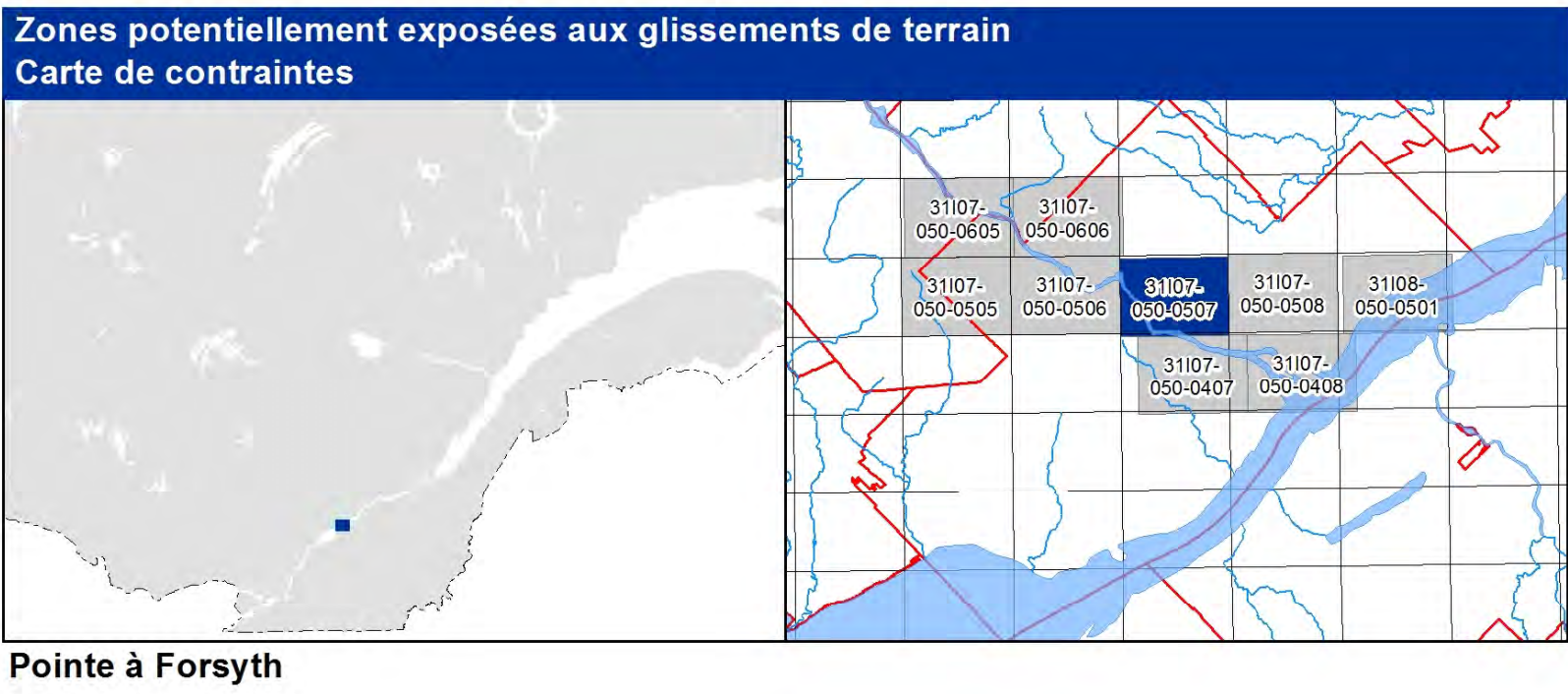


Pointe à Forsyth

31107-050-0507



31107-050-0507



Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est illustré de celui des données de base et de l'échelle utilisée. Quant au cadre normatif, il a été établi principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Macroscopiquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique: Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique: NAD 83 compatible avec le système national 1925 84
Projection cartographique: Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées géométriques du Québec (SCGQ), feuille 8
Longitude d'origine (mètre central): 77°30' ouest
Latitude d'origine (équateur): 0°
Coordonnées d'origine: X: 304 800 mètres; Y: 0 mètre
Facteur d'échelle: 0.9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 500 1000 1500 2000 2500 3000 3500 4000 4500 5000 m

1/5000

Sources

Données: Relevés géotechniques de terrain
Hypométrie de référence par relevé: LIDAR aéroporté
Orthophotographies numériques

Organisme

Ministère des Transports du Québec
Ville de Trois-Rivières
Ville de Trois-Rivières

Réalisation

Production: Ministère des Transports du Québec
Direction du laboratoire des chaussées
Service de la géotechnique et de la géologie
Version 1.0 (mai 2014)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2014

Règlement sur le lotissement (2012, c. 156)
Annexe VIII
Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
Carte de contraintes
(Articles 1, 2, 6 et 7)
Feuille no 5

Règlement de modification 2016, c. 6:
Adoption 18 janvier 2016
Entrée en vigueur 9 mars 2016

Transports Québec